

Chers compatriotes,

Permettez moi tout d'abord de souhaiter que vous ayez commencé l'année dans les conditions les meilleures qui puissent être celles des temps que nous vivons. Dans notre pays, le passage d'un an à l'autre fut des plus calmes. La plupart des ~~entreprises~~ administrations publiques et des entreprises privées avaient fait ce qu'on appelle le pont, de sorte que nombreux furent les amateurs de sport et de grand air qui, du 31 décembre au ^{soir du} 4 janvier au soir purent profiter de la montagne et de la neige.

Aussi, les événements politiques ont-ils été rares, durant la semaine écoulée. ~~Avant-hier~~ Dans la dernière séance qu'il a tenue, le ^{en 1941} 30 décembre, le Conseil fédéral a approuvé la liste des promotions ~~des~~ ~~listes~~ ~~proposées~~ ~~par~~ ~~les~~ d'officiers supérieures proposée par le département militaire. Nous y relevons le nom d'un nouveau ~~colonel~~ divisionnaire, le colonel Fritz Gubler, commandant depuis le mois de mai 1939 de la zone fortifiée de Sargans. Le colonel Gubler, âgé de 54 ans commença sa carrière militaire dans l'artillerie de forteresse ~~et fut, en particulier ad-~~ ~~joint de l'administrateur des forts d'Airolo.~~ En 1920, il avait passé au service de l'instruction des troupes de forteresse. Comme lieutenant-colonel, il commanda un régiment d'artillerie motorisée.

Le Conseil fédéral a également pris diverses mesures concernant le régime de la presse. Il a soumis à un contrôle les écrits traitant de questions politiques, militaires ou économiques, publiés en Suisse sous forme de livres ou de brochures. Il s'agit donc de publications occasionnelles et non d'articles de revues ou de journaux. Un autre arrêté précise les conditions dans lesquelles il est permis de créer un nouveau journal. Il avait fallu, au début de la guerre, interdire la publication de feuilles nouvelles, afin d'éviter que la propagande étrangère ne put, par ce moyen, travailler l'opinion publique suisse, comme ce fut le cas durant la précédente guerre. *les nouv. disp. prév. quelques except. à l'égard des journaux.*

Puis, le 1er janvier, le président de la Confédération, M. Etter, a reçu ~~les~~ dans les salons du palais fédéral, les vœux du général, des autorités bernoises, puis du corps diplomatique. A 13 heures, le premier magistrat du pays a ^{prononcé} ~~prononcé~~ ~~une~~ ~~allocution~~ au peuple suisse *un message radiodiffusé.*

Vous pourrez l'entendre tout à l'heure, ~~xxxxxxxxxx~~ telle que nous l'avons enregistrée à votre intention. Je citerai toutefois les passages principaux, puisque M. Etter s'est exprimé en allemand.

Après avoir rappelé que nous avons encore le privilège de poursuivre notre travail dans la paix, le président de la Confédération a dit, "Nous pensons avec compassion aux souffrances et aux sacrifices d'autres peuples, nous pensons aux enfants dont les pères et les frères sont sur les champs de bataille, nous pensons aux mères qui tremblent pour leurs maris et leurs fils. Nous nous inclinons devant les sacrifices de ceux qui ont faim et froid et qui souffrent dans leur âme et dans leur corps. Ces dures épreuves, que nous nous efforçons d'atténuer dans la mesure de nos moyens, ces dures épreuves nous ont été épargnées. Mais, notre route à nous devient toujours plus étroite, plus ~~xxxxxxxxxxxx~~ escarpée et plus dure. Et je faillirais à mon devoir, si je ne vous rappelais pas, au seuil de cette année nouvelle qu'à vues humaines, nous allons au-devant de difficultés plus grandes encore, surtout dans le domaine économique. C'est pourquoi, paysans et ouvriers doivent redoubler d'efforts ~~xxxxxxxxxx~~ et collaborer ~~xxxxxxxxxx~~ pour que le pays et son sol produisent davantage.

M. Etter a dit ensuite qu'il ne serait pas possible au gouvernement d'épargner au peuple de nouvelles privations, mais que le seul souci des autorités était de ~~xxxxxx~~ lui donner du travail et du pain et de maintenir la Suisse dans la liberté et l'honneur, au milieu de la tourmente.

Si 1940 fut l'affirmation de l'unité nationale, 1941 celle du patriotisme ravivé par les grands souvenirs de 1291, 1942 doit être l'affirmation de la solidarité confédérale et chrétienne, de la justice sociale, enfin de la confiance dans les destinées du pays.

Et M. Etter plaça cette année nouvelle sous la garde du Tout-Puissant et du bienheureux Nicolas de Flue, protecteur du pays.

Terminons cette chronique en rappelant un petit fait, bien caractéristique de notre vie nationale. Le 1er janvier 1942, la commune de Biasca, dans le Tessin a fêté les 650 ans de sa charge de liberté. C'est en effet le 1er janvier 1292, donc cinq mois après la conclusion du pacte fédéral, que la petite commune tessinoise reçut un document l'affranchissant de la tutelle féodale d'une puissante famille de Locarno. C'est là un des événements significatifs du grand mouvement de libération des communes, que l'on constate au 13^{me} siècle, dans le nord de l'Italie et dans certaines régions de l'Allemagne, mais qui n'a donné de résultats durables qu'au coeur des Alpes, puisqu'il a abouti, finalement, à la constitution d'un Etat: la Suisse.